

**STRATÉGIE DE LUTTE
CONTRE LE RACISME
ET L'ANTISÉMITISME**

RÉSULTATS DE L'AUDITION



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service de lutte contre le racisme SLR

CONTEXTE ET MANDAT

Le Service de lutte contre le racisme (SLR) est chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme qui engagent la Confédération, les cantons et les communes selon leurs tâches et responsabilités respectives. Cette mission a été confiée au SLR suite à l'adoption de la [motion 23.4335](#) de la Commission des institutions politiques du Conseil national.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la stratégie nationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le SLR a mené une audition sous forme d'enquête écrite à laquelle plus de 130 parties prenantes ont été invitées. Celles-ci provenaient de l'administration fédérale, de conférences cantonales, de commissions fédérales, du monde académique et de la société civile. Au total, 67 partenaires ont donné leur avis. Le présent document restitue les résultats de l'audition menée entre novembre 2024 et janvier 2025 et regroupe les constats, attentes et propositions des partenaires du SLR.

Les réponses recueillies dans le cadre de cette audition sont particulièrement variées. Alors que certains acteurs ont formulé des réponses détaillées et riches en attentes, d'autres se sont montrés nettement plus réservés. Cette diversité reflète les différences de perception et de priorisation face aux défis que pose la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en Suisse. Elle illustre aussi les écarts significatifs dans la disposition des acteurs à se confronter activement à cette thématique. Par ailleurs, il apparaît que certains acteurs ne

disposent pas des outils nécessaires pour entreprendre des actions concrètes et durables dans ce domaine, tandis que d'autres ne se sentent pas directement concernés ou responsables d'agir.

Ce constat souligne qu'il est d'autant plus important de poursuivre un travail d'information, de sensibilisation et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier avec les acteurs institutionnels aux niveaux fédéral et cantonal. Dans ce sens, une stratégie nationale établissant un cadre commun pour les mesures qui sont mises en œuvre à tous les échelons de l'État, renforçant la coordination et favorisant une implication plus large et pérenne des acteurs concernés, constitue un instrument adapté.

Afin de refléter au mieux les besoins et attentes exprimés par l'ensemble des parties consultées, le SLR a rassemblé dans ce document les éléments essentiels issus des contributions reçues. Lors de l'analyse des réponses, plusieurs critères ont été pris en compte – notamment la fréquence des thèmes évoqués, la pertinence des propositions au regard du mandat de la motion, ainsi que la diversité des profils des personnes consultées (secteurs, niveaux institutionnels, types d'organisation). Cela a permis d'identifier les convergences ainsi que les préoccupations prioritaires mises en avant par les parties prenantes.

UNE DEMANDE CLAIRE : UNE STRATÉGIE NATIONALE AMBITIEUSE ET DURABLE

Les parties prenantes ayant contribué de manière particulièrement active à l'audition – et qui se distinguent par leur engagement à faire évoluer la situation – s'accordent sur un point fondamental : il est temps de doter la Suisse d'une stratégie nationale claire, cohérente et durable pour combattre toutes les formes de racisme et discrimination raciale. Selon ces acteurs, il est essentiel de sensibiliser la société et les institutions aux enjeux de la discrimination raciale, de reconnaître les effets profonds du racisme sur les personnes concernées, de promouvoir le désapprentissage des comportements racistes, de renforcer la base légale et d'étendre les mécanismes de soutien aux victimes.

Selon les parties consultées, la stratégie à venir doit s'appuyer sur une vision claire à long terme, s'articuler autour d'objectifs concrets, être dotée de ressources financières adéquates et bénéficier d'un engagement politique affirmé. Pour être à la hauteur des enjeux, elle doit également reconnaître la complexité du racisme contemporain : étant enraciné dans les structures sociales et institutionnelles, il peut se manifester de manière subtile et difficile à identifier dans le quotidien. Agir efficacement implique donc de s'attaquer au racisme structurel, en intégrant une approche intersectionnelle, afin de tenir compte des multiples formes que prennent les discriminations raciales. C'est à cette condition que la stratégie pourra apporter une réponse cohérente, inclusive et durable.

ÉTAT DES LIEUX

Dans le cadre du processus de consultation, les parties prenantes ont été invitées à évaluer la situation actuelle en Suisse en matière de racisme et d'antisémitisme. Le baromètre issu de leurs contributions met en lumière une réalité préoccupante : les différentes formes de racisme ne cessent de s'aggraver, sur fond de reconnaissance limitée du racisme structurel et de réponses politiques et juridiques jugées largement insuffisantes.

Les contributions recueillies permettent d'identifier plusieurs tendances majeures :

Hierarchisation et angles morts:

De nombreuses parties prenantes s'inquiètent de l'intitulé de la stratégie qui mentionne spécifiquement la «lutte contre le racisme et l'antisémitisme». Elles redoutent que cette formulation induise une hiérarchisation entre les différentes formes de racisme. Elles appellent à une approche globale qui reconnaît et combat toutes les formes de racisme et de discrimination raciale de manière équivalente, afin de garantir une stratégie inclusive et unificatrice.

Manifestations contemporaines:

Le racisme prend des formes complexes – structurelles, systémiques et intersectionnelles. Pourtant, il continue trop souvent d'être réduit à des actes isolés, occultant ses mécanismes profonds.

Normalisation des discours racistes:

Bien avant le 7 octobre 2023, les discours racistes, antisémites et le racisme antimusulman avaient déjà gagné en visibilité dans l'espace public, s'inscrivant dans une dynamique de polarisation progressive alimentée notamment par certains courants politiques relayant des récits hostiles concernant les questions identitaires et

culturelles. Les conflits internationaux au Moyen-Orient sont venus intensifier ces tendances, contribuant à une banalisation encore plus marquée du racisme sous toutes ses formes dans l'espace public, en particulier de l'antisémitisme et du racisme antimusulman.

Milieus de la formation:

Des stéréotypes, des inégalités et un silence institutionnel dans le système éducatif sont régulièrement soulignés par les parties prenantes auditionnées. La prévention ainsi que la formation du personnel enseignant sont souvent considérées comme insuffisantes à tous les niveaux d'enseignement : école obligatoire, formation professionnelle, formation pour adultes, enseignement supérieur.

Institutions publiques:

Des constats récurrents issus de l'audition font état de discriminations persistantes dans plusieurs secteurs publics, en particulier dans les domaines social, policier, judiciaire et scolaire. Ces situations sont interprétées par les parties prenantes comme les manifestations de dysfonctionnements structurels.

Protection juridique lacunaire:

L'accès aux voies légales reste faible et difficile pour les victimes, en raison d'un cadre juridique lacunaire, de mécanismes de soutien limités et insuffisants ainsi que d'un manque de visibilité et de mise en valeur des dispositifs existants.

Déficit de données (underreporting):

Le sous-signalement des actes racistes entrave la compréhension et l'évaluation fines des réalités vécues. Ce manque de données s'explique notamment par une faible promotion des dispositifs d'accompagnement existants et par l'absence de mécanismes de monitoring spécifiques et systématiques (p. ex. racisme antimusulman, racisme structurel, etc.).

Volonté politique inégale:

Les réponses apportées à la lutte contre le racisme varient considérablement d'un canton à l'autre. Les cantons et les villes qui ont participé à l'audition expriment le besoin d'une impulsion forte de la part de

la Confédération : une politique nationale ambitieuse et un programme fédéral cohérent sont attendus pour orienter, soutenir – et, dans certains cas, inciter – les autorités cantonales à agir de manière plus systématique et efficace.

Climat politique et médiatique:

Le durcissement du débat public, combiné à la montée des discours haineux en ligne, contribue à nourrir un climat de méfiance. Acteurs influents de l'opinion, les médias jouent un rôle ambivalent : s'ils peuvent amplifier certains stéréotypes, ils ont aussi la capacité d'enrayer leur diffusion. À ce titre, ils sont appelés à s'engager plus activement dans la lutte contre les stéréotypes et la désinformation.

LES BESOINS DU TERRAIN

L'audition a permis de faire remonter un ensemble de besoins concrets, directement issus des réalités vécues sur le terrain par les parties prenantes. Ces dernières pointent des lacunes structurelles, organisationnelles et politiques qui freinent aujourd'hui la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Leurs recommandations se regroupent autour des priorités suivantes :

Davantage de coordination:

Il existe une multitude d'initiatives, mais celles-ci sont souvent dispersées ou isolées. Les acteurs du terrain appellent à une meilleure coordination des efforts entre la Confédération, les cantons, les communes, la société civile, le secteur privé et les milieux académiques. Une gouvernance claire, reposant sur un cadre de collaboration régulier et structuré, est essentielle pour renforcer l'efficacité et la cohérence des mesures.

Des ressources stables et pérennes:

La précarité des moyens alloués est un frein majeur à la mise en œuvre d'actions durables. De nombreux projets fonctionnent avec des dotations en personnel insuffisantes et des financements limités dans le temps. Cette instabilité empêche toute stratégie de long terme. Dans ce contexte, les parties prenantes demandent des soutiens financiers durables, structurels et à la hauteur des enjeux, qu'ils soient accordés aux niveaux fédéral ou cantonal, afin de garantir la continuité, la pérennité et l'impact des actions déployées.

Mieux comprendre pour mieux agir:

Une action efficace nécessite une compréhension approfondie de la réalité du racisme et de l'antisémitisme

en Suisse. Pour cela, les dispositifs existants de collecte de données – qu'il s'agisse de données statistiques ou d'études qualitatives – doivent être améliorés et élargis. Le recensement systématique des cas de discrimination doit également être renforcé, tout comme les offres de conseil et de soutien destinées aux personnes concernées. Il est également important d'utiliser de manière systématique et de développer les instruments existants, tels que les formations et les campagnes de sensibilisation. Ce n'est qu'en transformant les connaissances en actions concrètes qu'un changement durable pourra être atteint.

Une meilleure reconnaissance politique:

La spécificité de certaines formes de racisme reste encore largement méconnue. La reconnaissance explicite, au niveau politique, des différents types de racisme et de leurs particularités est une condition indispensable pour élaborer des politiques à même de répondre à la complexité et à l'ampleur des injustices vécues.

Prendre en compte le racisme structurel et l'approche intersectionnelle:

Les discriminations ne sont pas seulement le fait d'individus : elles sont souvent systémiques, ancrées dans les structures et pratiques institutionnelles. Déconstruire ces mécanismes suppose de reconnaître le caractère structurel du racisme et d'adopter une approche intersectionnelle, qui tient compte des formes de discrimination multiples et croisées. Cette double lecture, tant structurelle qu'intersectionnelle, est essentielle pour concevoir des mesures efficaces, ciblées et transversales.

CHAMPS D'ACTION : FEEDBACKS ET BESOINS IDENTIFIÉS PAR LES PARTIES PRENANTES

L'analyse des contributions recueillies lors de l'audition confirme la pertinence des quatre champs d'action proposés par le SLR – monitoring, protection, éducation, et engagement de la société et des institutions. De plus, l'évaluation des retours des parties prenantes met en évidence plusieurs enjeux majeurs.

Le **monitoring** apparaît comme un levier essentiel pour assurer un suivi rigoureux et objectif de la situation. De manière complémentaire, la recherche joue un rôle central en permettant non seulement de mieux comprendre les différentes formes que peut prendre le racisme, mais aussi de produire des preuves solides sur l'existence et la nature des discriminations. Il est donc crucial de renforcer la collecte de données, en garantissant une approche à la fois qualitative et quantitative. Cela passe notamment par un suivi longitudinal des attitudes racistes et de l'impact des politiques publiques, ainsi qu'une meilleure harmonisation des données entre institutions. Par ailleurs, la lutte contre le racisme en ligne constitue un défi urgent, nécessitant des ressources accrues pour surveiller et analyser les discours haineux sur les réseaux sociaux.

En matière de **protection**, la consultation souligne la nécessité de lutter contre l'underreporting, à savoir le sous-signalement des discriminations, en facilitant l'accès aux structures d'aide et en renforçant l'accompagnement des victimes. La protection juridique est jugée cruciale, avec la nécessité d'étendre le cadre légal afin d'assurer une meilleure défense des victimes et de garantir des sanctions efficaces contre la discrimination raciale. Un renforcement du cadre juridique est ainsi indispensable pour sanctionner les actes racistes et prévenir leur réitération.

Les espaces publics et privés dans lesquels des actes racistes ou antisémites peuvent se produire doivent être rendus plus sûrs de manière ciblée, afin de garantir activement la protection des minorités. La consultation

met également en évidence la nécessité d'agir au sein des forces de police. En effet, une importante partie des acteurs considère qu'il est essentiel de renforcer la formation du personnel policier en matière de non-discrimination, d'assurer une application équitable du droit, et de mettre en place des mécanismes efficaces de supervision de l'action policière. Une attention particulière doit être portée à la prévention du profilage racial, à l'amélioration des mécanismes de signalement et de suivi des incidents, ainsi qu'à la promotion d'une culture institutionnelle respectueuse des droits fondamentaux.

L'**éducation** est unanimement reconnue comme moteur du changement social et est donc considérée comme un domaine d'action prioritaire pour sensibiliser la société et faire évoluer le discours public. Le champ d'action « éducation » doit ainsi être envisagé dans un sens très large. La sensibilisation aux enjeux du racisme et de l'antisémitisme devrait être intégrée de manière structurelle dans les plans d'études, et une attention particulière devrait être accordée à la formation du personnel enseignant. Les contenus pédagogiques devraient refléter la diversité des expériences et des récits historiques, et inclure des perspectives sur le colonialisme, la migration, les minorités et les discriminations systémiques. De plus, il est recommandé d'étendre ces mesures éducatives au-delà de l'école obligatoire – à la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur, et plus largement à l'ensemble de la société – afin de garantir l'égalité des chances à tous les membres de la population.

L'**engagement de la société et des institutions** est perçu comme un élément clé pour garantir des avancées durables. Une collaboration renforcée entre l'État, les administrations et les organisations de la société civile est considérée comme essentielle pour structurer des actions efficaces et pérennes. Plutôt que de multiplier les initiatives isolées, les parties prenantes suggèrent de privilégier le développement de projets pilotes ambitieux, dotés de financements adéquats et inscrits dans la durée.

CHAMP D'ACTION	BESOINS IDENTIFIÉS
MONITORING	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration nécessaire via une méthodologie commune et une centralisation des données. • Promouvoir la collecte de données et les études spécifiques. • Améliorer la qualité des données recueillies (police, centres d'écoute, enquêtes). • Mieux prendre en compte le racisme en ligne. • Mieux documenter et monitorer les différentes formes de racisme.
PROTECTION	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre juridique, notamment en droit privé. • Rendre visibles et accessibles les offres de soutien existantes. • Prendre en compte les peurs des victimes (perte d'emploi, représailles, profilage racial et violences policières). • Développer un accompagnement psychologique adapté. • Renforcer la protection contre les violences policières, le profilage racial, les hate crimes et le hate speech.
ÉDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la prévention systématiquement au programme scolaire indépendamment du personnel enseignant. • Renforcer la formation initiale et continue du personnel enseignant. • Élargir le champ d'action à la formation des adultes et des professionnels (personnel enseignant, police, administration publique, milieu académique, médias, etc.). • Développer du matériel pédagogique et inclure la lutte contre la désinformation et les préjugés.
ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET DES INSTITUTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Insister sur la responsabilité institutionnelle et la lutte contre le racisme structurel. • Aller au-delà des échanges et des actions symboliques : mettre en place de réelles réformes structurelles, répartir équitablement les ressources. • Soutenir les initiatives locales et renforcer les partenariats et la coordination avec les nombreux acteurs de terrain déjà existants. • Valoriser le partage des bonnes pratiques au niveau national.

Les réponses des parties prenantes ne pointent pas vers une hiérarchie stricte entre les quatre champs d'action, tant ceux-ci sont interdépendants. En revanche, l'importance d'une stratégie orientée vers un impact durable et à long terme est régulièrement soulignée. Pour garantir cela, la pérennisation des financements et le renforcement de la lutte contre le racisme structurel sont identifiés comme particulièrement urgents.

En conclusion, les parties prenantes mettent l'accent sur la nécessité d'une approche globale et coordonnée, alliant prévention, protection et engagement collectif. Elles soulignent l'importance de veiller à bien articuler les champs d'action entre eux et plaident pour une interprétation large des champs d'action – en particulier dans les domaines de l'éducation ainsi que de l'engagement de la société civile et des institutions.

ENJEUX TRANSVERSAUX

Pour renforcer la portée et l'impact de la stratégie, les parties prenantes soulignent l'importance de thématiques transversales clés, qui s'appliquent aux quatre champs d'action. Celles-ci devraient être prises en compte dès l'élaboration et tout au long de la mise en œuvre de la stratégie :

- La lutte contre les **formes spécifiques de racisme**.
- La reconnaissance et la lutte ciblée contre le **racisme structurel**.
- L'adoption d'une **approche intersectionnelle** tenant compte des discriminations multiples.
- La **participation inclusive** de tous les groupes concernés.
- La **responsabilisation des médias** quant à leur impact sur le discours public.
- Une **meilleure coordination** entre les différents acteurs.
- Un **financement stable** et pérenne pour assurer l'efficacité des actions.
- Une évaluation régulière des mesures mises en œuvre, afin de **mesurer leur impact** et de les adapter en conséquence.

QUI IMPLIQUER ?

Les parties prenantes considèrent qu'une approche globale impliquant les acteurs suivants est essentielle :

Les autorités publiques aux niveaux fédéral, cantonal et communal assument la responsabilité principale de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les domaines de l'éducation, de la justice, de la police, de la culture ou encore de la statistique. Une collaboration étroite avec les autorités judiciaires et policières est jugée indispensable pour garantir une réponse équitable face aux discriminations.

Les organisations de la société civile engagées dans la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ainsi que les communautés directement concernées, apportent une expertise essentielle et veillent à ce que les besoins des victimes soient entendus. Les institutions religieuses et les organisations de défense des droits humains contribuent également à l'ancrage local des actions et à la protection des droits fondamentaux.

Le monde académique et la recherche jouent un rôle clé dans l'analyse des dynamiques de discrimination et dans l'élaboration de politiques fondées sur des données empiriques.

Les médias et les plateformes numériques sont des acteurs incontournables dans la lutte contre les stéréotypes et les discours haineux.

Le secteur privé, en particulier les entreprises et les syndicats, contribue à l'inclusion et la diversité, en adoptant des pratiques équitables notamment sur le lieu de travail.

Une approche intégrée impliquant les autorités publiques, la société civile, les institutions éducatives, les entreprises et la communauté scientifique est ainsi essentielle pour créer un changement durable et lutter efficacement contre le racisme et l'antisémitisme. Les réponses convergent vers la nécessité d'une approche multi-acteurs et multi-niveaux pour une mise en œuvre efficace de la future stratégie.

CONCLUSION

Les contributions recueillies dans le cadre de cette consultation offrent une base précieuse pour le développement de la stratégie nationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elles permettent de mieux identifier les priorités, de cerner les besoins concrets sur le terrain et de mettre en lumière les leviers d'action reconnus par les parties prenantes.

La Confédération joue un rôle déterminant en donnant une impulsion claire au niveau fédéral à travers l'élaboration de cette stratégie. Toutefois, l'efficacité de la stratégie dépend d'un engagement collectif. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme est une responsabilité partagée, qui concerne l'ensemble des ac-

teurs – autorités publiques, société civile, institutions, milieux éducatifs, économiques et scientifiques – dans leurs domaines de compétences respectifs.

C'est en conjuguant les efforts, en renforçant les synergies et en s'appuyant sur les structures, les acteurs et les initiatives déjà en place que l'impact des actions menées pourra être amplifié. Cette lutte constitue une tâche commune à entreprendre à tous les niveaux – communal, cantonal et fédéral – et s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements de la Suisse en matière de droits humains. Elle appelle une approche cohérente, coordonnée et durable, à la hauteur des enjeux identifiés.

IMPRESSUM

Texte: Service de lutte contre le racisme SLR

Mise en page: Arabesque Studio

Éditeur: **Service de lutte contre le racisme SLR**
Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
3003 Bern
ara@gs-edi.admin.ch
www.slr.admin.ch

Texte original: français

Berne, août 2025